

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 20 janvier 2015 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et les vœux de bonne et heureuse année 2015, il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2015-01-009

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets : que le pont de glace est présentement ouvert; qu'une lettre de remerciement du responsable de l'Opération Nez rouge 2015 Contrecoeur a été reçue; que le Centre de femmes l'Essentielle nous a transmis ses activités hiver 2015; Plaisirs d'hiver 2015 : une conférence de presse se tenait le 14 janvier 2015 à St-Amable et un montant de 175 \$ a été octroyé à la Municipalité; que la semaine de l'Action bénévole 2015 se tiendra du 12 au 18 avril 2015; que le Centre d'actions bénévoles de La Vallée-du-Richelieu débutera ses activités à Saint-Antoine-sur-Richelieu tous les mercredis de 9 h à 12 h à compter du 18 février 2015 et que le bureau du CAB sera situé au Centre communautaire. Une rencontre citoyenne est prévue pour le mercredi, 11 février 2015 à 15 h au Centre communautaire; qu'une cérémonie pour le jour du Drapeau se tiendra le 21 janvier 2015 à 15 h à l'École Georges-Étienne-Cartier et qu'un goûter sera servi par la suite au Centre communautaire; il informe également qu'une séance extraordinaire s'est tenue le 14 janvier 2015 pour l'acceptation et l'appui à différents projets à présenter au pacte rural et que la date limite pour déposer ces projets était le 16 janvier 2015; qu'un nouveau service est offert aux citoyens : prêt de raquettes en consignation durant la saison hivernale et que la FADOQ de Saint-Antoine tiendra une soirée dansante le 24 janvier 2015.

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2015-01-010

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 20 janvier 2015 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 93 515.94 \$ au 31 décembre 2014.
(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 31 décembre 2014	63 848.69\$
Factures payées au 31 décembre 2014	29 667.25\$
Total au 31 décembre 2014	93 515.94\$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-011

Dépenses incompressibles 2015

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim et la technicienne comptable à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses incompressibles, le tout telles que les dispositions du règlement n° 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-012

Calendrier des versements de la quote-part 2015 à l'OMH

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la quote-part 2015 au montant de 8 642 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) comme suit en 2015 :

- Janvier 2 160,50 \$
- Avril 2 160,50 \$
- Juillet 2 160,50 \$
- Octobre 2 160,50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-013

Contribution 2015 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal octroie la somme de 16 025 \$ comme contribution municipale pour l'année 2015 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion. Les dépenses seront autorisées par demande d'autorisation de dépenses par la responsable de la Bibliothèque mensuellement comme tous les autres Services de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-014

**Contribution 2015 à la Fabrique de la Paroisse Saint-Antoine-de-Padoue
déneigement et tonte de gazon**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution 2015 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue au montant total de 700 \$ pour le déneigement du stationnement, laquelle contribution est versée en un seul versement.

Que le Conseil municipal rappelle que c'est la Municipalité qui fait la tonte du gazon au Parc de la Fabrique pour la saison estivale 2015 comme par les saisons estivales passées.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-015

**Calendrier des versements pour l'entente de services avec
La Maison des jeunes La Traversée**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la somme de 9 225 \$ à l'organisme la Maison des jeunes *La Traversée* en vertu de l'entente de services 2015 suite au dépôt du rapport trimestriel par ledit organisme à la Municipalité pour le trimestre concerné, le tout comme suit pour 2015 :

• (trimestre janvier, février, mars)	Mars	2 306.25 \$
• (trimestre avril, mai, juin)	Juin	2 306.25 \$
• (trimestre juillet, août, septembre)	Septembre	2 306.25 \$
• (trimestre octobre, novembre, décembre)	Décembre	2 306.25 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-016

**Adoption du budget 2015 pour le Transport adapté de la
MRC de Marguerite-D'Youville
et calendrier des versements de la quote-part 2015**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le budget 2015 du Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et que la Municipalité lui verse la quote-part au montant de total de 10 365 \$ comme suit en 2015 :

• 14 janvier	5 182.50 \$
• 3 juin	5 182.50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-017

**Approbation de soutien financier et de services
de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
à l'OBNL Chants de Vieilles dans le cadre de leur demande
au Pacte rural de La Vallée-du-Richelieu
pour la tenue au cœur du village de Saint-Antoine-sur-Richelieu de la
11^e édition du Festival Chants de Vieilles en 2015
ainsi que pour les autres activités organisées par OBNL Chants de Vieilles**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet proposé par l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de Vieilles pour la tenue pour une 3^{ème} année consécutive du Festival Chants de Vieilles au cœur du village de ladite Municipalité en 2015 ainsi que pour les autres activités organisées par OBNL Chants de Vieilles;

Considérant le très grand intérêt de ladite Municipalité pour la diffusion des arts en général et pour la mise en valeur de la musique et du chant "trad" et du folklore renouvelé en particulier;

Considérant que ladite Municipalité juge que la réalisation de ce projet en 2015 par ledit OBNL aura des retombées bénéfiques à plusieurs niveaux pour la communauté de la Municipalité, notamment par la venue de touristes en plus grand nombre;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et autorise une aide financière pour l'année financière 2015 au montant de 3 500 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de Vieilles pour la tenue de la 11^e édition de son Festival en 2015;

Que ledit Conseil municipal approuve et autorise également une aide en services estimée à une valeur de 7 500 \$, audit organisme pour la tenue de son dit Festival en 2015, lesdits services étant similaires à ceux rendus et à rendre pour la 10^e édition en préparation, lesquels services pourront être plus précisément convenus au début de l'année 2015 par les parties en présence;

Que la présente résolution soit transmise à l'organisme à but non lucratif Chants de Vieilles pour les fins de la joindre à leur demande de subvention auprès du Pacte rural de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre de leur programme d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-018

**Autorisation de dépenses
Dave Williams, ing.
Honoraires professionnels
pour le projet d'étude pluviale du secteur chemin Pomme d'Or**

Considérant que le projet est en cours et n'est pas encore terminé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 3 450 \$ taxes incluses pour le paiement de la première partie de la facture de Dave Williams, ing. établie au montant de 5 748.75 \$ taxes incluses.

Que La balance de la facture au montant de 2 297.75\$ sera payée lorsque l'étude pluviale du secteur chemin Pomme d'Or sera finalisée et acceptée.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-01-019

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2015
Comptes fournisseurs et réclamations de taxes – Gestion des immobilisations,
Grand-livre, budget et états financiers – Taxation – Perception et comptes clients,
Télétransmission au MAPAQ
PG Solutions inc.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beadoin, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 4 685.25 \$ taxes incluses (pour l'année 2015 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-01-020

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2015
Dossier central – Gestion des fosses septiques-Gestion des permis-
Qualité des services et gestion de données
PG Solutions inc.**

Il est proposé par madame Lucie Beadoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 5 122.13 \$ taxes incluses (pour l'année 2015 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-01-021

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2015
Droit d'utilisation annuel Accès cité
PG Solutions inc.**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 3 334.28 \$ taxes incluses (pour l'année 2015 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2015-01-022

Procès-verbal séance ordinaire du 2 décembre 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

- Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015

RÉSOLUTION 2015-01-023

Procès-verbal séance extraordinaire du 9 décembre 2014 (Budget 2015)

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2014 concernant le budget 2015 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis , appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2014 concernant le budget 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * *

RÉSOLUTION 2015-01-024

**Renouvellement cotisation 2015 à l'ADMQ
Secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault , appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 710 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

2.4 RÈGLEMENT

RÉSOLUTION 2015-01-025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

**Règlement n° 2012-02-01
qui annule à toute fin
que de droits, le règlement n° 2012-02**

Considérant l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin , et résolu :

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le règlement n° 2012-02 est annulé à toute fin que de droits par le présent règlement n° 2012-02-01 et ledit règlement ici annulé n'a et n'aura plus aucun effet.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Règlement adopté à l'unanimité le 20 janvier 2015

2.5 AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 2015-01-026

Avis de motion n° 2015-02

Pour règlement n° 2015-02 relatif à la tarification des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Ruisseau Coderre (branches 27)

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement n° 2015-02 relatif à la tarification des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau cours Ruisseau Coderre (branche 27).

RÉSOLUTION 2015-01-26 Adoptée à l'unanimité

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2015-01-027

Renouvellement du contrat au poste de secrétaire-réceptionniste de monsieur Jean Lavallée

Il est proposé par, madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle le contrat de monsieur Jean Lavallée jusqu'au 8 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-028

Rémunération en 2015

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Qu' à l'exception du personnel temporaire, étudiant et/ou saisonnier avec lequel la Municipalité a déjà pris entente; le Conseil municipal autorise l'ajout de l'indice des prix à la consommation (IPC) au taux de 1,9% aux rémunérations 2015 des employés à statut permanent de la Municipalité pour l'exercice financier 2015 et il en est de même pour la secrétaire du médecin du Centre de jour ;

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2015-01-029

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 3 515 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Crayons effaçables pour tableau et efface	45.00 \$
Café pour la machine à café dans le véhicule 514	70.00 \$
Formation pour 2 pompiers : <i>Officier non urbain – 1 700 \$ par pompier</i>	3 400.00 \$
Total	3 515.00 \$
<i>Taxes applicables en sus</i>	

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-01-030

Autorisation de dépenses – produits d'entretien des édifices municipaux

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 714 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Achat de peinture et accessoires	100 \$
Remplacement de 3 plinthes 1500w (local Âge d'or)	276 \$
Remplacement transformateur et fluorescent 8' par appareils 4', 32w à la caserne	65 \$
Achat produits d'entretien	2 300,00 \$
Total	2 741.00 \$
<i>Taxes applicables en sus</i>	

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2015-01-031

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 316 \$ taxes applicables en sus comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Achat asphalte froid	200,00 \$
Remplacement d'un câble de contrôle pour tracteur/souffleuse JD	116.00 \$
Total	316,00 \$
<i>Taxes applicables en sus</i>	

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élu(e) responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-01-032

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 4 000 \$ taxes applicables en sus comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Organisation du Carnaval	3 000,00 \$
Semaine de relâche	1 000,00 \$
Total	4 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-033

**Prêt en consignation de raquettes
par la Municipalité durant la période hivernale**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le prêt d'équipement de raquettes en consignation durant la période hivernale;

Que le lieu du prêt se fasse au Pavillon des loisirs durant les heures d'ouverture de la patinoire;

Qu' au moment de l'emprunt en consignation, l'emprunteur doit présenter une preuve de résidence;

Que l'emprunt en consignation est pour une durée maximale de 72 heures (*sauf sur entente préalable avec la coordonnatrice du service de la vie communautaire*);

Qu' un dépôt de 20\$ est demandé par paire de raquettes prêtées;

Que dans le cas du retour du matériel, l'emprunteur s'engage à payer des frais de retard au montant de 5\$ par jour;

Qu' aucun prêt n'est autorisé sans la signature du formulaire de prêt de raquette établie par la coordonnatrice à la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Point d'info : Inscription de la Municipalité au défi 5/30

Pour dépôt : Rapport trimestriel de la Maison des jeunes La Traversée

5.2 Santé et bien-être

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015

RÉSOLUTION 2015-01-034

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon , appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal appuie la nomination de monsieur Jacques Alain au sein du Conseil d'administration de l'office municipal de l'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

**5.3 Loisirs culturels
Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

**5.3 Loisirs culturels
Maison de la culture et du tourisme**

L'Élu responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal .

RÉSOLUTION 2015-01-035

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 143 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Exposition : permis de réunion (Les paysages de Lise Kelly-7K d'Émilie-Jade Fredette et Paciência de Joséphine Guyot	43,00 \$
Achat de vin	100,00 \$
Total <i>Taxes applicables en sus</i>	143,00

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2015-01-036

Renouvellement cotisation 2015 à la COMBEQ

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2015 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 373.67 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-01-037

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2013-10-338

Demande de dérogation mineure au 564, chemin du Rivage

Considérant que par sa résolution n° 2013-10-338, le Conseil municipal accordait une dérogation mineure demandée par le propriétaire du 564, chemin du Rivage, dérogation mineure demandée pour que soit autorisé, un empiètement de 2,3 mètres en recul avant et de 0,31 mètre latéralement, dans le cadre d'un projet de rénovation et agrandissement de la propriété soit, la construction d'un garage attaché à la résidence ;

Considérant qu' à l'occasion de la préparation du certificat de localisation de l'immeuble par la firme d'arpentiers-géomètres Vital Roy Inc., il fut établi que lors de l'émission du permis de construction original daté du 28 août 1975, une marge de recul avant de 25' (7.62 m) fut exigée, mais non respectée, puisque la marge de recul avant du bâtiment varie entre 8.32 m au coin gauche et 6.24 m au coin droit;

Considérant qu' il y a lieu de modifier la résolution n° 2013-10-338;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que Le Conseil municipal modifie la résolution n° 2013-10-338 pour ajouter à la dérogation déjà accordée pour l'agrandissement que la marge de recul avant de 6.24 m au coin droit de la construction originale, inférieure de 1.38 m à la norme exigée à l'époque, est reconnue conforme pour cet immeuble.

Que la résolution n° 2013-10-338 n'est par autrement modifiée.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 10 pour se terminer à 21 h 50.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-01-038

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Chantal Denis, appuyée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 21 h 51 heures.

Adoptée à l'unanimité

➤ **CORRESPONDANCE**

Lettre de remerciements de la mairesse de Lac-Mégantic

Lettre du responsable du Centre de la nature de Mont-Saint-Hilaire – Vœux de bonne année 2015

MMQ : information sur financement de formations

Bulletin Coderre

Réseau québécois en santé : la Fête des voisins le 6 juin 2015

* * * * *

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mercredi, 11 février 2015 – 19 h
Séance ordinaire publique	Mardi, 17 février 2015 – 19 h

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Par intérim